

Objet : Aménagement cyclable de la ville de Brécey

Avranches, le 17 février 2016

Monsieur le maire,

Suite à notre rendez-vous du mardi 16 février 2016, avant une présentation plus détaillée, veuillez trouver, ci-dessous, une liste des aménagements cyclables envisageables sur le territoire de la commune de Brécey :

Les rues ayant vocation à devenir des doubles-sens cyclables (DSC) :

Les DCS ont l'avantage de réduire les temps de parcours à vélo et d'être particulièrement sécurisés, et ce pour deux raisons. La première est la vitesse limitée à 30 km/h. La seconde est la co-visibilité entre le cycliste et l'automobiliste. Les DCS sont ainsi des dispositifs qui contribuent significativement à l'apaisement de l'espace de la voirie.

Le coût se réduit à l'investissement de quelques panneaux de signalisation et d'un marquage au sol.

- Rue des écoles
- Rue Louis René le Berriays et, en continuité, la rue qui longe la Place de l'Hôtel de ville.
- Rue du Fontenay

Les stationnements vélos :

C'est une règle, la pratique du vélo est favorisée par la possibilité trouver des infrastructures cyclables adéquates et au plus proche de la destination du cycliste.

L'investissement pour un arceau de stationnement de type « U inversé » s'élève entre 130 et 175 euros par arceau selon le fournisseur (un arceau permet de stationner deux vélos).

- Au moins une zone de stationnement (quatre arceaux) au niveau de la Place de l'Hôtel de ville (idéalement ces zones se situeraient aux deux opposés de la place, se tenant l'un par rapport à l'autre en diagonale).
- Au Centre Culturel (6 arceaux).
- A la crèche (3 arceaux)
- Stade municipal, Club House (6 arceaux)

La zone 30

Comme nous vous l'indiquions lors de notre réunion, une zone 30 représente en soi un aménagement cyclable, la vitesse réduite rendant la voirie plus sécurisée. Il nous apparaît que les deux axes entrants, dans un périmètre qui s'ordonnent à partir des rues commerçantes et de l'espace culturel de la commune de Brécey, demandent à être requalifiés en zone 30.

Le coût de la qualification de cette zone qui prend pour centre la Place de l'Hôtel de ville en zone 30 correspond à la mise en place de panneaux de signalisation. Un dispositif efficace appelle l'installation de « gendarmes couchés ».

- Dans le sens Avranches/Brécey, à partir de l'avenue de Virey.
- Dans le sens Villedieu-les-Poêles/Brécey, avant la station Durigny-Duval.
- Dans le sens Saint-Hilaire-du-Harcouët/Brécey, à partir de la rue Jeanne d'Arc.
- Dans le sens Cuves/Brécey, à partir de la Résidence la Bleutière.

Dans l'ordre des aménagements de la voirie prévus par la ville de Brécey, l'aménagement de la Place de l'Hôtel de ville se présente comme prioritaire. Dans cette perspective, la qualification de la rue Louis René le Berriays et de la rue qui la prolonge le long de la Place de l'Hôtel de ville en DSC nous apparaît essentielle car elle permet d'assurer une continuité cyclable, en évitant la départementale, entre la Place de l'Hôtel de ville et la Place du Marché. Ce DSC, associé avec la création de deux zones pour le stationnement des vélos, comme première phase de l'aménagement cyclable de votre commune, s'offre comme un appel à la pratique du vélo que vous soutenez.

Nous vous ferons parvenir, avant la fin du mois de février, en prenant appui sur un plan, une présentation plus avancée/technique de ces aménagements.

Nous nous tenons pleinement disponibles pour vous accompagner dans cette transition cyclable de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à mes plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet